conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2 Date de révision

17.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Iron(II) sulfate heptahydrate

FDS-nombre : 000000020686

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : Fer(II) sulfate-7-hydrate

No.-Index : 026-003-01-4

Numéro d'Enregistrement

REACH

: 01-2119513203-57

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la

substance/du mélange

: Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Honeywell International, Inc.

Chemicals Seelze 115 Tabor Road

GmbH Morris Plains, NJ 07950-2546

Wunstorfer Straße 40 USA

30926 Seelze Allemagne

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, : PMTEU Product Stewardship: veuillez prendre contact : SafetyDataSheet@Honeywell.com

avec:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Page 1 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2 Date de révision

17.12.2022

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)

+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e) H302 Nocif en cas d'ingestion. Irritation oculaire Catégorie 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Irritation cutanée Catégorie 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H302 Nocif en cas d'ingestion.

> Provoque une irritation cutanée. H315

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence Porter des gants/vêtements de P280

protection/ équipement de protection

des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

Page 2 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

> lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P308 + P313

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	NoCAS NoIndex Numéro d'Enregistrement REACH NoCE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
Fer(II) sulfate-7-hydrate	7782-63-0 026-003-01-4 01-2119513203-57 231-753-5	Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	100 %	Skin Irrit. 2; H315:>= 25 %

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Consulter un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Oxydes de soufre oxydes de métaux

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas décharger dans l'environnement. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Porter un équipement de protection individuel. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir sous gaz inerte.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
o o po o a	o unou uno m	Dai oo a oxpooitioii	· a.oa.	TOIGG a GAPGGILIGIT	rtoma quoo

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

	finale/ incidence			
Fer(II) sulfate-7-hydrate	Travailleurs / Long terme - effets systémiques	2,8mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
Fer(II) sulfate-7-hydrate	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	1,4mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
Fer(II) sulfate-7-hydrate	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	0,28mg/kg bw/d	Ingestion	
Fer(II) sulfate-7-hydrate	Consommateu rs / Aigu - effets systémiqies	20mg/kg bw/d	Ingestion	

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

Fer(II) sulfate-7-hydrate		donnée non
rei(ii) suilate-7-nyurate	·	disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345. Ne pas respirer les poussières.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel délai de rupture: > 480 min Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Page 7 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtements étanches

Porter un équipement de protection adéquat.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide

Couleur : bleu-vert

Odeur : inodore

poids moléculaire : 278,01 g/mol

Point/intervalle de fusion : env. 64 °C

Dégage de l'eau de cristallisation

Page 8 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Inflammabilité Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité,

supérieure

Limite d'explosivité, Non applicable

inférieure

Point d'éclair Non applicable

Température d'auto-

inflammation Température de

Pas de décomposition en utilisation conforme.

décomposition рΗ

: 2,5 - 4,0

Non applicable

Non applicable

Concentration: 50 g/l

à 20 °C

Viscosité, cinématique : donnée non disponible

Hydrosolubilité 156,5 g/l

à 20 °C

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: donnée non disponible

Pression de vapeur donnée non disponible

Densité env. 1,9 g/cm3

à 20 °C

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

9.2 Autres informations

: donnée non disponible Taux d'évaporation

Page 9 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène. Sources directes de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts Air

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité aiguë par voie cutanée:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Page 10 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

Toxicité aiguë par inhalation:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Irritation de la peau: Espèce: Lapin Résultat: irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Espèce: Souris

Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

Méthode: Ligne directrice 429 de l'OCDE pour les essais

Toxicité à dose répétée:

Espèce: Rat

Durée d'exposition: 49 jr NOAEL: 100 mg/kg/d

Cancérogénicité:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Méthode d'Essai: test in vitro

Type de cellule: Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction:

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour

une classification.

Danger par aspiration:

Page 11 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien donnée non disponible

Autres informations: donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)

Valeur: > 67 mg/l Durée d'exposition: 96 h

CL50

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Valeur: > 17 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50 Biomasse

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Valeur: 18 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC Biomasse

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Valeur: 11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Page 12 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

Immobilisation

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

NOEC

Test de Reproduction Espèce: Daphnia magna

Valeur: 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

Non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Page 13 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse

IMDG:Marchandise non dangereuse

IATA: Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse IMDG:Marchandise non dangereuse IATA:Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Page 14 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
Directive 2012/18/CE SEVESO III		Non applicable

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
Allemagne	Berlin : 030/19240

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

	Bonn : 0228/19240	
	Erfurt : 0361/730730	
	Fribourg : 0761/19240	
	Göttingen: 0551/19240	
	Homburg : 06841/19240	
	Mainz : 06131/19240	
	Munich : 089/19240	
Lettonie	+37167042473	

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

Page 16 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

Fer(II) sulfate-7-hydrate : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations:

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Iron(II) sulfate heptahydrate

12354-6X1KG

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022